

2025/026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° 2025-007**

SEANCE DU 12 MARS 2025

Date d'envoi des Convocations : 28 février 2025
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 16
Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le vingt huit février 2025, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 250 Allée des Sapins à MONTAGNY, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : Mme MARCILLIERE donne pouvoir à M GILLET
M GAT donne pouvoir à M MARTINEZ
M DESCHANEL donne pouvoir à M FROMONT
Mme BLANC donne pouvoir à M OUTREBON

Secrétaire : Mme ROTHÉA

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA, BÉRAL, Ms NOWAK, GILLET, GIORGIO et BESSON
COPAMO : Ms FROMONT, COSTE Marc, BREUZIN, OUTREBON, BIOT et SAVOIE
CCPO : Ms MARTINEZ, CARLIER, ODET et ROCA-VIVES

Etaient excusés :

CCVG : Mme MARCILLIERE, M. FRANCO,
COPAMO : Mmes RIBERON, BLANC
CCPO : Ms GAT, VARIGNY, COSTE Gérald, JOASSARD et DESCHANEL

Était absent :

M. BOUKADOUR

OBJET : INSTALLATION D'UN DÉLÉGUÉ DU SITOM

Rapporteur : René MARTINEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur informe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-7 et L-5711-1,

Vu les statuts du Sitom Sud Rhône

Vu la délibération 2020-05-05 de La Commune de Marennes en date du 12 juin 2020 désignant un(e) délégué(e) communautaire suppléant au SITOM,

Vu le résultat du scrutin désignant Monsieur David CARLIER en tant que délégué suppléant du SITOM SUD RHONE,

Il est demandé aux délégués d'autoriser l'installation de Monsieur David CARLIER en tant que délégué.

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de monsieur René MARTINEZ, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

AUTORISE

l'installation de Monsieur David CARLIER en tant que délégué suppléant du Sitom Sud-Rhone.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,



René MARTINEZ



La Secrétaire de séance



Céline ROTHÉA

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :Publié le :